

Déclaration environnementale

de

la société VIVENDI

42 avenue Friedland - 75008 Paris

1^{er} janvier au 31 décembre 2010

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	2
II.	PRESENTATION DE VIVENDI	3
	1. Description des activités du site.....	4
	2. Description technique du site.....	5
III.	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE VIVENDI	5
IV.	PRESENTATION DU SME	6
	1. Domaine d'application.....	6
	2. Description du Système de Management Environnemental.....	6
	a. Schéma de la démarche EMAS	6
	b. Organisation mise en place pour piloter la mise en place du SME.....	6
	c. Etapes de la mise en place du SME	7
	d. Eléments du SME	8
V.	ELEMENTS DU SME : ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS	9
	1. Aspects environnementaux significatifs – bâtiment.....	9
	2. Aspects environnementaux significatifs – missions du siège.....	9
VI.	INDICATEURS DE BASE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	10
VII.	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : PLAN D'OBJECTIFS ET D' ACTIONS 2011	12
VIII.	REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE	13
IX.	COMMUNICATION SUR LE SME	13
X.	CONTACT	13
XI.	GLOSSAIRE	14
XII.	VALIDATION DE LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET DU SME	14

I. PREAMBULE

Cette déclaration environnementale est publiée dans le cadre de l'enregistrement de Vivendi SA (ci-après Vivendi) au système de management et d'audit environnemental selon la norme européenne EMAS. Cet enregistrement concerne les activités et missions du siège du groupe Vivendi localisées dans l'immeuble situé 42 avenue Friedland dans le 8^{ème} arrondissement à Paris (France).

Cette déclaration environnementale comporte des informations relatives aux impacts environnementaux de Vivendi ainsi que l'organisation du système de management environnemental mis en œuvre.

Le présent document est disponible sur le site de Vivendi (www.vivendi.com) à l'attention de toute personne qui souhaite obtenir des informations sur l'enregistrement du Système de Management Environnemental de Vivendi.

II. PRESENTATION DE VIVENDI

Vivendi est le siège social du groupe Vivendi, un groupe français leader mondial de la communication, présent dans les jeux, la musique, les télécoms, la télévision et le cinéma :



Activision Blizzard, filiale à 57 % de Vivendi, est l'éditeur indépendant de jeux vidéo le plus important au monde.



Universal Music Group, filiale à 100 % de Vivendi, est le numéro un mondial de la musique.



SFR est une filiale de Vivendi à 56 % et constitue le premier opérateur alternatif mobile et fixe en Europe.



Maroc Telecom, filiale à 53 % de Vivendi, est le premier opérateur de télécommunications mobiles et fixes et de l'accès internet au Maroc.



GVT, filiale de Vivendi, est le premier opérateur alternatif de télécommunications au Brésil.



Groupe Canal+, filiale à 100 % de Vivendi, est le numéro 1 français de l'édition de chaînes premium et thématiques et de la distribution de télévision à péage ; un acteur majeur, en France et en Europe, dans le financement, l'acquisition et la distribution de longs métrages.

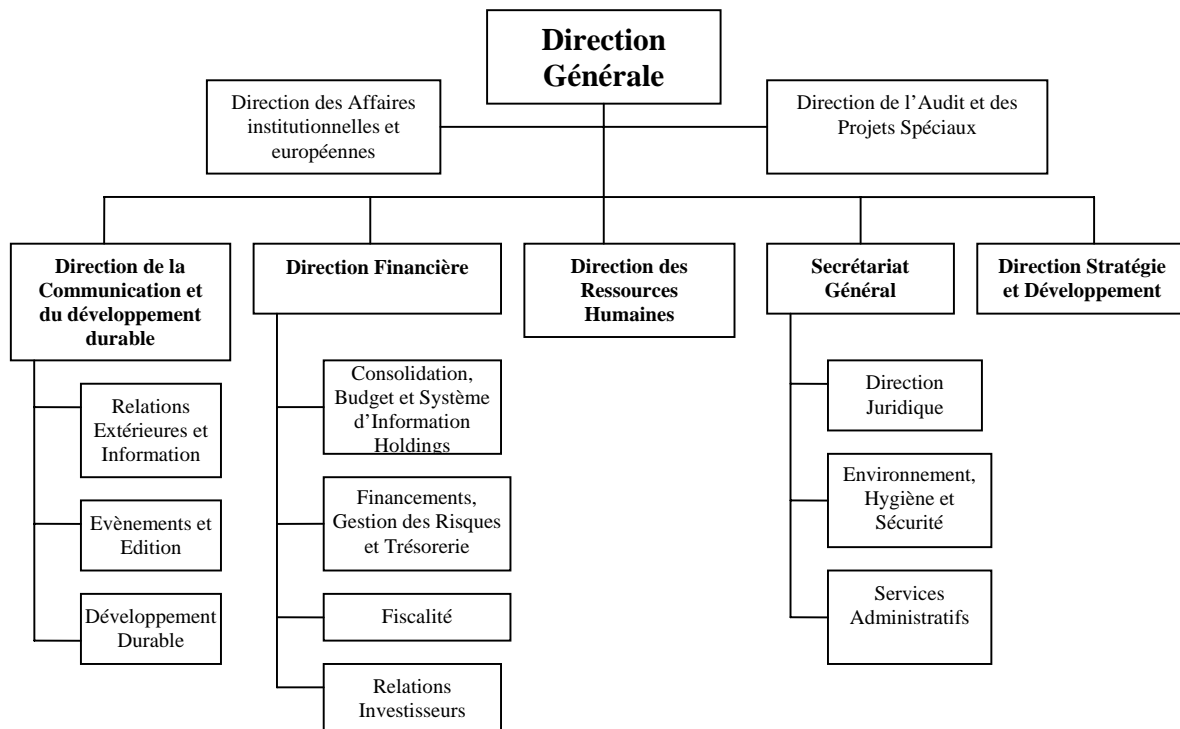
Les chiffres clés du groupe en 2010 sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : 28,8 Md€
- Résultat net ajusté : 2698 Md€
- Effectifs : 51 000 salariés (au 31/12/10)
- Une présence dans 70 pays

1. Description des activités du site

Le siège social de Vivendi remplit deux fonctions, celle d'un site de bureaux où sont accomplies les activités administratives habituelles et celle de siège social d'un groupe international de communication et de divertissement. Au 31 décembre 2010, 215 salariés et 67 prestataires externes sont présents dans les locaux du siège social de Vivendi. Les prestataires externes sont en charge des activités de service technique et entretien, courrier et reprographie, standard et accueil, support informatique, sécurité et cafétéria.

Les activités du siège ont des impacts directs et indirect sur l'environnement, ainsi la consommation d'énergie en matière d'électricité, de climatisation, mais également la consommation de papier ou encore la production de déchets en sont une illustration.



2. Description technique du site

Les activités du siège de Vivendi sont regroupées dans un seul immeuble situé au 42 avenue Friedland dans le 8^{ème} arrondissement à Paris d'une surface totale d'environ 10 000 m². Vivendi est présent depuis 1998 dans cet immeuble qui comporte sept niveaux et deux sous-sols.

III. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SIEGE DE VIVENDI

Conformément au Programme de vigilance de Vivendi et à la politique de développement durable du groupe, le siège de Paris s'engage à assurer la protection de l'environnement et l'amélioration de la performance environnementale de façon continue dans le cadre de ses activités.

Afin de réaliser ces objectifs, Vivendi s'engage à :

- Se conformer à la réglementation environnementale en vigueur et, dans la mesure du possible, à aller au-delà ;
- Vérifier régulièrement les activités du siège en vue d'effectuer des améliorations, lorsque cela est réalisable, y compris :
 - mesurer et réduire la consommation d'énergie, d'eau, de papier;
 - mesurer et réduire les émissions de CO₂ attribuables aux activités du siège y compris l'usage de l'électricité et de toute forme d'énergie, ainsi qu'aux déplacements;
 - mesurer et réduire la production de déchets, en veillant tout particulièrement à maîtriser les sources d'émission, à faire recycler et économiser les matériaux ;
 - remplacer les équipements, les produits et les matériaux existants par des équipements, des produits et des matériaux dont l'usage permet de diminuer les impacts sur l'environnement et/ou de promouvoir les principes de développement durable;
 - prévenir tout risque de pollution et réduire l'usage des produits et des matériels qui présentent un risque élevé pour l'environnement ou pour la santé humaine;
 - intégrer la protection de l'environnement et l'amélioration permanente de la performance environnementale lors des travaux confiés à des entreprises sous-traitantes et encourager les sous-traitants et les fournisseurs à promouvoir les principes du développement durable ;

Vivendi s'engage également à:

- Communiquer avec les salariés et encourager leurs efforts en vue d'améliorer les conditions environnementales et de promouvoir les principes de développement durable ;
- Se réunir et travailler en coopération avec des tiers (autres sociétés, autorités gouvernementales organisations non-gouvernementales) pour identifier des initiatives visant à réduire les impacts sur l'environnement et à promouvoir le développement durable;
- Intégrer une évaluation des impacts environnementaux et une prise en compte des principes du développement durable dans les décisions opérationnelles et stratégiques.

IV. PRESENTATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)

1. Domaine d'application

Vivendi a mis en place un système de management environnemental qui s'applique dans l'immeuble situé 42 avenue Friedland - 75008 Paris qui regroupe les activités et les missions du siège du groupe Vivendi.

Le SME s'applique aux salariés et aux prestataires externes qui exercent leurs activités dans l'immeuble du siège de Vivendi.

2. Description du système de management environnemental

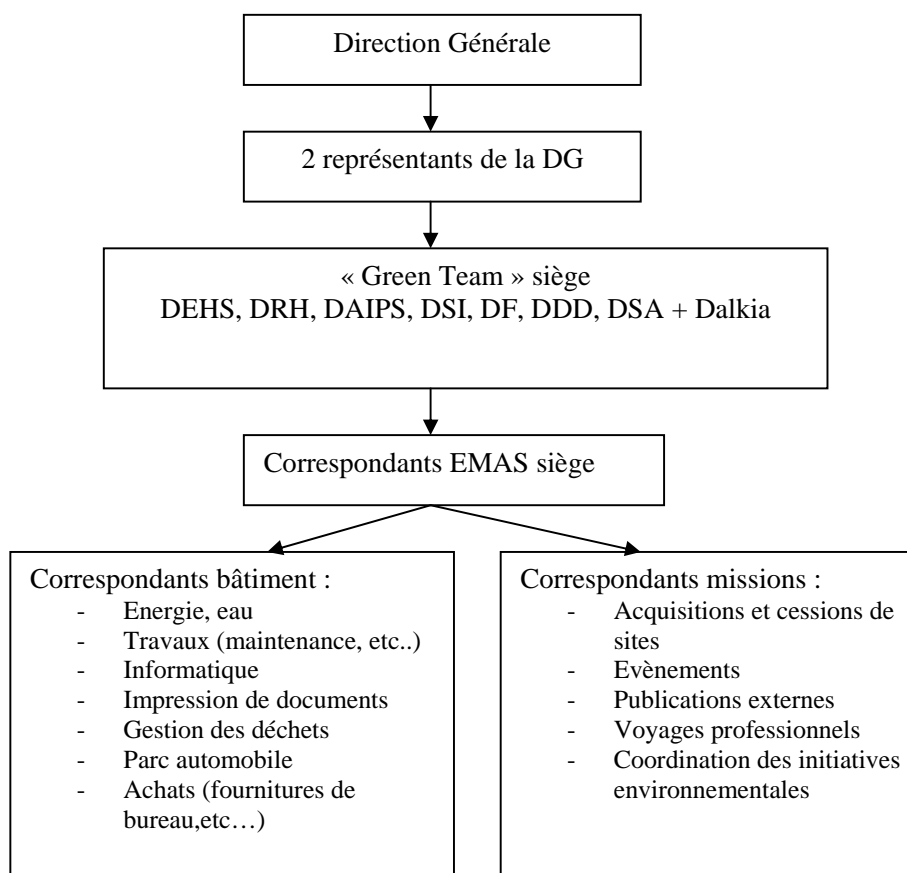
a. Schéma de la démarche EMAS

Le schéma ci-après décrit les étapes de la démarche EMAS.



b. Organisation mise en place pour piloter la mise en place du SME

Le SME est soutenu par la Direction Générale et est fondé sur une coopération horizontale entre les directions du siège à Paris, coordonnée par la Green Team, la participation active des salariés et une coopération étroite avec le prestataire pour la gestion et la maintenance du bâtiment.



c. Etapes de la mise en place du SME

Le projet EMAS a débuté en 2007 à l'initiative de la Direction développement durable. La première étape, à savoir l'état des lieux, a consisté en une évaluation détaillée des éléments d'un SME déjà en place chez Vivendi et de sa performance environnementale, dans le but d'identifier :

- les actions complémentaires à mettre en œuvre pour parvenir à un SME conforme aux exigences EMAS
- les grands axes d'amélioration de la performance environnementale, qui constitueront une base pour la définition de la politique environnementale et des objectifs et actions au plan environnemental.

A ce titre un sondage d'opinion des salariés a été réalisé en avril 2007 afin d'évaluer la perception des pratiques environnementales au siège. Par ailleurs, afin de déterminer les impacts environnementaux liés aux activités et missions du siège, des éco-cartes ont été réalisées en avril 2007 et 29 entretiens ont été menés auprès de collaborateurs représentant différentes directions entre avril et mai 2007.

Un audit de conformité légale a également été réalisé en avril 2007 afin de déterminer les exigences réglementaires applicables au siège en matière d'environnement. Un audit de suivi de la conformité légale a été réalisé en 2010. Par ailleurs, deux fois par an, un rapport sur la conformité légale est adressé à la Direction générale.

Au cours de l'année 2008, le système de management environnemental a été mis en place. Les ateliers de formation, au nombre de 15, ont commencé au cours de l'année 2007 et se sont poursuivis en 2008. La Green Team s'est réunie à 8 reprises entre 2007 et 2008. La structure du SME a été mise en place via la rédaction des procédures opérationnelles et de la constitution d'une base documentaire.

Afin de valider le fonctionnement du SME, deux audits à blanc ont été réalisés fin 2008. Le premier audit a été mené par les auditeurs de la Direction de l'audit interne et des projets spéciaux et le second a été conduit par un cabinet d'experts environnementaux.

En 2009, Vivendi a obtenu de la part du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, l'enregistrement EMAS pour le siège de Paris au titre de sa démarche en matière environnementale. Un audit de suivi du système de management environnemental a été réalisé en octobre 2010.

d. Eléments du SME

Afin d'obtenir l'enregistrement selon le règlement EMAS, le siège de Vivendi a mis en place un SME dont les principaux éléments sont les suivants :

Politique environnementale	La politique environnementale définit les objectifs environnementaux prioritaires par rapport à l'immeuble, ses activités de bureau et ses missions. La politique est disponible sur le site de Vivendi et est communiquée aux partenaires et aux principaux prestataires.
Evaluation de la performance environnementale	L'évaluation de la performance environnementale permet de déterminer les impacts environnementaux significatifs liés aux activités et missions du siège de Vivendi.
La conformité légale	La conformité légale complète l'évaluation de la performance environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales applicables au siège de Vivendi.
Le programme d'actions EMAS	Il définit les objectifs d'amélioration choisis afin de réduire les impacts environnementaux significatifs et les actions concrètes qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux. Il fixe également les échéances de mise en œuvre.
Le système de management environnemental	Le SME décrit la structure organisationnelle et opérationnelle mise en place au siège de Vivendi relative à la gestion des impacts environnementaux de ses activités et missions.
L'audit du SME	L'audit du SME est une vérification interne du bon fonctionnement de l'ensemble du SME. Les résultats de l'audit sont analysés lors de la revue de direction annuelle.
La déclaration environnementale	La déclaration environnementale est un des outils de communication externe destinée à l'information des parties prenantes sur les modalités de gestion par le siège de Vivendi des impacts environnementaux de ses activités et missions. Elle est disponible sur le site Internet de Vivendi.
La validation externe	Le SME et la déclaration sont validés par un vérificateur EMAS externe accrédité.

V. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

Dans le cadre de la mise en place du SME, Vivendi a effectué une analyse approfondie des impacts liés à ses activités : gestion du bâtiment et missions du siège social. L'évaluation a été réalisée en tenant compte des résultats de l'audit de conformité, des éco-cartes, de l'analyse de certaines activités, des interviews avec les salariés. Chaque impact identifié est évalué sur la base des principaux critères suivants :

- Impact sur l'environnement (consommation d'énergie, émission de CO₂, production de déchets, etc.)
- Existence de bonnes pratiques
- Influence sur l'impact environnemental

Cet exercice a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux significatifs suivants :

1. Aspects environnementaux significatifs – bâtiment

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'énergie et d'eau ▪ Consommation de papier, toners ▪ Travaux de maintenance et entretien ▪ Infrastructure informatique et télécommunications ▪ Reproduction et impression de documents ▪ Gestion des déchets ▪ Parc automobile ▪ Achats (équipements et fournitures de bureau, etc...) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> • DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) • Déchets dangereux • Déchets d'éclairage ▪ Déchets bureaux : <ul style="list-style-type: none"> • Déchets non recyclés • Déchets recyclés : papier, carton, verre, piles, toners • DEEE ▪ Risques liés à l'utilisation des produits d'entretien et de maintenance (produits chimiques, substances dangereuses) et au stockage des déchets dangereux |
|---|---|

2. Aspects environnementaux significatifs – missions du siège

- Assurance que le respect de l'environnement (7^{ème} règle de conduite du programme de vigilance) est pris en compte lors de l'acquisition et de la cession d'activités et de sociétés (aspect environnemental indirect)
- Coordination et suivi de l'approche environnementale au niveau du groupe
- Choix des produits et des services pour les événements
- Consommation de papier et choix des services et des produits pour les publications externes
- Consommation de carburant et émissions de CO₂ pour les déplacements professionnels

VI. INDICATEURS DE BASE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Les indicateurs sont calculés en fonction du nombre de salariés présents sur le site (228 en 2008 et 218 en 2009, 215 en 2010). Les données 2010 proviennent des sources de comptabilisation diverses (factures, bordereaux, compteurs, etc.). Ces données serviront de base pour mesurer l'amélioration continue de la consommation.

1 - Indicateurs de base

a) Efficacité énergétique

	2008	2009	2010
Consommation	3 365 MWh	3 245 MWh	3 119 MWh
Indicateurs	14,75 MWh/pers.	14,88 MWh/pers.	14,51 MWh/pers.

Une baisse de consommation d'électricité (-4%) a été réalisée suite à l'optimisation de la conduite des installations, à savoir les groupes frigorifiques et les centrales de climatisation. La consommation par personne a diminué de 3,5%.

b) Utilisation rationnelle des matières

Compte tenu des activités et missions du siège, cet indicateur n'est pas significatif

c) Eau

	2008	2009	2010
Consommation	8502 m3	10050 m3	8 183 m3
Indicateurs	37,28m3/pers.	46m3/pers.	38 m3/pers.

La consommation d'eau a diminué (- 18%). Cette baisse est liée à une réduction de l'activité au rez-de-chaussée ainsi qu'à un suivi quotidien des consommations et de la conduite des tours aéroréfrigérantes. La consommation par personne a diminué de 17,4%.

d) Déchets

	2008	2009	2010
Production Déchets dangereux	0,4 T	0,29 T	2,34 T
Indicateurs	0,001 T/pers.	0,001T/pers.	0,01 T/pers.
Production Déchets non dangereux collectés et éliminés	60T	73 T	74 T
Indicateurs	0,26T/pers.	0,33T/pers.	0,34 T/pers.
Production Déchets non dangereux recyclés	22,2T	30 T	23 T
Indicateurs	0,09T/pers.	0,14T/pers.	0,11 T/pers.
Production Déchets d'équipements électriques et électroniques collectés	0,6T	0,24T	0,24 T

et éliminés			
Indicateurs	0,002T/pers.	0,001T/pers.	0,001 T/pers.
Production Déchets d'équipements électriques et électroniques collectés et réutilisés	3T	0,05 T	0,01 T
Indicateurs	0,013T/pers.	Non significatif	Non significatif

La Production de Déchets dangereux a augmenté en 2010 en raison des aménagements sur le système de climatisation. La production par personne a été multipliée par 10.

e) Biodiversité

L'immeuble possède un toit végétalisé d'une surface de 500 m2 composée notamment des espèces suivantes :

- Bambou doré
- Olivier
- Thuya
- Ifs
- Pin
- Bouleau
- Rosier
- Laurier tin
- Cyprès de Lawson
- Prunier à fleur
- Buis
- Lierre
- Cyprès de Layland

f) Emissions CO2

	2008	2009	2010
Production (électricité et fuel)	475,16T	270 T	265 T
Indicateurs	2,17T/pers.	1,23 T/pers.	1,23 T/pers.
Production (déplacements professionnels avion + train)	404,33T	442,7T	549 T
Indicateurs	1,85T/pers.	2,05 T/pers.	2,55 T/pers.

Le volume d'émissions de CO2 associé aux déplacements professionnels a enregistré une hausse (+ 29%) causée par les déplacements générés par l'entrée de GVT au sein du groupe. Les émissions de CO2 par personne ont augmenté de 24%.

Commentaire complémentaire :

La consommation de papier reste stable entre 2009 et 2010 en raison de la systématisation des copies recto-verso

VII. AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : PLAN D'OBJECTIFS ET D' ACTIONS 2011

Objectifs	Actions	Délai de réalisation
Réduire la consommation d'énergie du bâtiment et les émissions de CO₂ induites	2ème étude sur la mise en place d'ampoules à LED	Juin 2011
Intégrer la protection de l'environnement dans la planification des travaux du bâtiment, lors du choix des prestataires et de l'utilisation de produits	S'assurer que les prestataires sélectionnés pour la réalisation des travaux de peinture et de rénovation en 2011 répondent aux engagements environnementaux	Janvier 2011
Réduire la consommation de papier	Campagne de sensibilisation auprès des salariés sur les fonctionnalités recto-verso des copieurs situés dans les étages	Janvier 2011
Prévenir les risques de pollution liés aux déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE) de l'activité télécom	Lancer une seconde campagne de récupération des mobiles	Juin 2011
Promouvoir l'utilisation des véhicules de fonction plus performants en termes de consommation de carburant et d'émissions de CO₂	Proposer prioritairement des véhicules « Stop and Start » aux salariés	Janvier 2011
Intégrer la protection de l'environnement dans le choix des fournisseurs, des fournitures et des consommables et veiller à promouvoir l'éco-consommation auprès des salariés	Réalisation d'une fiche avec des conseils pratiques pour un « bureau durable » à destination des assistantes (ex : privilégier les produits réutilisables et recyclables...)	Juillet 2011
Réduire la consommation et les émissions de CO₂ dues aux voyages professionnels	Création d'un volet environnemental dans la politique voyage du siège afin de sensibiliser les salariés à l'impact environnemental des déplacements	Septembre 2011
Contribuer à la sensibilisation interne sur EMAS	Contribuer à mettre en place les formations éco-responsables demandés par les salariés	Tout au long de l'année 2011
Développer une méthode d'intégration environnementale dans le choix du matériel et des fournisseurs informatiques	Audit des fonctions d'impression et proposition de mesures d'optimisation	Septembre 2011
Intégrer systématiquement des critères environnementaux lors du choix des fournisseurs pour les publications externes et les événements	Compenser systématiquement l'empreinte carbone des événements organisés par le siège	Tout au long de l'année 2011
Intégrer la protection environnementale lors de cessions et acquisitions de sites	Poursuivre le programme d'audit des sites de GVT	Décembre 2011
Coordonner et suivre l'approche environnementale au niveau du groupe	Comparer la moyenne des recommandations dues à des non conformités en 2010 par rapport à 2009 et 2008	Décembre 2011

VIII. REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

L'ensemble de la réglementation environnementale applicable au bâtiment et aux activités accueillant le siège de Vivendi concerne les domaines suivants:

- Autorisation et/ou déclaration (déclaration d'existence de 4 tours aéro-réfrigérantes relevant de la nomenclature 2921/2° - réceptionné en date du 24/11/05)
- Protection des eaux de surface
- Déchets
- Air
- Sol
- Bruit
- Risque chimique

D'autres exigences au niveau environnemental concernent le reporting environnemental et les achats. Le siège de Vivendi est conforme aux exigences légales applicables au bâtiment et aux activités qui y sont regroupées. En 2010, le siège de Vivendi s'est mis en conformité avec les nouvelles dispositions des lois Grenelle II.

IX. COMMUNICATION SUR LE SME

1. Le site web de VIVENDI

Le coordinateur EMAS gère les informations relatives au SME sur le site internet et procède aux mises à jour de ces informations.

2. Participation directe des salariés

L'adresse emas@vivendi.com, accessible à tous les membres de la Green Team, permet de recueillir les suggestions et les propositions des salariés du siège qui peuvent ainsi contribuer à l'amélioration de la performance environnementale. Cette adresse est accessible sur la page d'accueil de l'intranet Vivendi dédiée au projet EMAS.

3. Information

L'e-mail a été utilisé pour transmettre des informations concernant EMAS telles que le lancement du déploiement d'un SME au siège de Vivendi, les invitations à la Matinale de Vivendi dédiée à EMAS. Il a par ailleurs été utilisé pour informer les salariés sur les campagnes de sensibilisation en matière d'économie d'énergie et de bonnes pratiques sur l'utilisation du papier. Un dépliant sur EMAS au siège de Vivendi a été diffusé auprès de salariés et prestataires externes.

X. CONTACT

1. Pour l'interne

Les salariés peuvent faire part de leurs remarques et suggestions à l'adresse suivante : emas@vivendi.com

2. Pour l'externe

Les actionnaires peuvent faire part de leurs à l'adresse suivante : actionnaires@vivendi.com

Les internautes peuvent faire part de leurs questions et remarques à l'adresse suivante : feedback_fr@vivendi.com

XI. GLOSSAIRE

DG	Direction générale
DEHS	Directeur environnement, hygiène et sécurité (secrétariat général)
DRH	Direction des ressources humaines
DAIPS	Direction de l'audit interne et des projets spéciaux
DSI	Direction des Systèmes d'information
DF	Direction financière
DDD	Direction du développement durable
DSA	Direction des services administratifs

XII. VALIDATION DE LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET DU SME

Le système de management environnemental ainsi que la déclaration environnementale 2010 répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) et ont été validés par la société Ecopass (N° d'agrément 4-E010) en date du **xxxxx**.